



Rapport de la Commission financière

Budget 2022

(du 16 novembre 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour le PS :	M. Alexandre Houlmann Mme Silvia Locatelli M. Pierre-Alain Borel
Pour le PLR	M. Cédric Haldimann M. Alain Vaucher, rapporteur M. Maël Iseli
Pour le POP	M. Karim Boukhris, vice-président M. Julien Gressot Mme Lara Zender
Pour l'UDC	M. Jean-Pierre Brechbühler M. Andy Favre, président
Pour les Verts	M. François Perret M. Sven Erard Mme Ilinka Guyot M. Laurent Stehlin

Composition du Conseil communal

M. Théo Bregnard, président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

M. Patrick Herrmann, vice-président, directeur du dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

M. Jean-Daniel Jeanneret, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

M. Thierry Brechbühler, directeur du dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

M. Huguenin-Elie, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La commission financière s'est réunie à quatre reprises, à savoir le 15 septembre, le 20 octobre et les 10 et 16 novembre 2021.

Le Conseil communal a participé aux quatre séances de la commission, accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances.

Mme Vanessa Ciocchetti, secrétaire du DEFASI, s'est chargée de la prise de notes et de la rédaction des procès-verbaux de la commission financière.

En plus de la présentation générale du projet du budget 2022, lors de la séance du 15 septembre 2021, la commission financière a préavisé favorablement 3 points de la commission immobilière et foncière, à savoir : vente de Belle-Maison, rue Jérusalem 59, vente des biens-fonds 19990 et 19995 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, vente d'une surface de 850 m² à détacher du bien-fonds 16364 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

Lors de la séance du 10 novembre 2021, en sus de l'adoption des rapports des sous-commissions, la commission financière a avisé favorablement l'acquisition du bâtiment de l'Ancien Manège (rue du Manège 19) par la ville de La Chaux-de-Fonds.

Présentation générale du budget 2022

Après un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de 1,9 million, le budget 2022 présente un déficit de CHF 14,3 millions soit un déficit moindre de CHF 6 millions par rapport au budget 2021 et une détérioration de CHF 1 million par rapport aux comptes 2020. Le déficit économique tel que défini par le Conseil communal est de CHF 23,6 millions. Il recule de CHF 7 millions par rapport au budget 2021 mais se péjore de 4,4 millions par rapport aux comptes 2020.

Les raisons de ce déficit, qui est essentiellement un déficit de revenus, de 23,6 millions sont connues. À savoir, un manque de reconnaissance des charges géo-topographiques et muséales (MIH) par l'Etat de Neuchâtel, un solde démographique négatif. Il est à relever que les charges de personnel augmentent de 1,15 million par rapport au budget 2021 en raison des attributions des échelons salariaux tant quantitatifs que qualitatifs ainsi que l'augmentation de 7,4 EPT (parascolaire, SIS, service de l'économie et service de l'intégration).

Les revenus fiscaux sont en baisse de CHF 2 millions par rapport aux comptes 2020 mais augmentent de 10 millions par rapport au budget 2021 qui est une année impactée par la pandémie.

Les éléments extraordinaires qui améliorent le résultat du budget sont le bénéfice sur vente immeubles et terrains de CHF 1 million, la réévaluation de la participation VITEOS de CHF 4,2 millions, la réévaluation du terrain ARESA de CHF 2,2 millions et le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1,9 million pour un total de CHF 9,3 millions.

Le montant des investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances s'élève à CHF 29,8 millions, résultat d'une politique volontariste de modernisation de la ville de La Chaux-de-Fonds afin de la rendre plus attractive dans l'optique des futurs investissements et cantonaux et fédéraux dans le domaine des transports.

La situation financière de la ville reste donc compliquée mais ses autorités sont convaincues de son potentiel de développement grâce aux nouvelles infrastructures routières et ferroviaires en projet.

Lors de la séance du 16 novembre 2021, les commissaires PLR ont déposé un amendement demandant à réduire l'enveloppe globale des postes (arrêté n°4, article premier) de 995 à 993 EPT. Les postes visés sont ceux dédiés aux tâches de sécurité publique effectuées pour le Val-de-Ruz. Après discussion, la commission financière propose de refuser cet amendement par 9 voix contre 3.

La commission financière propose d'accepter le budget tel que présenté par le Conseil communal par 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

Prises de positions des représentants des groupes

Préavis du groupe PS

Dans un contexte qui reste très incertain, notamment en raison de la pandémie et de ses effets à long terme, on constate que le déficit prévu pour le budget 2022 est en diminution de 6 millions par rapport au budget 2021. Ceci démontre les efforts importants qui sont faits par la Ville malgré la situation.

On ne peut plus continuer de faire comme s'il suffisait de réduire les dépenses pour arriver à l'équilibre. La situation dans certains services devient très critique et l'histoire récente nous a montré qu'on finit toujours par en payer lourdement les conséquences.

Une solution stabilisée sur un long terme ne peut venir que grâce à un travail sur les recettes ; une meilleure prise en compte des charges géo-topographiques, une participation cantonale au MIH à la hauteur de son importance au niveau national, et au collège musical pour une équivalence de ce qui est octroyé au conservatoire sur le littoral. Une action volontariste pour inciter des entreprises à se développer à La Chaux-de-Fonds et un soutien massif pour nous aider à devenir un modèle en termes de transition écologique sont autant de pistes que nous devons arpenter, mais qui resteront sans issue si les autorités cantonales ne sont pas à nos côtés avec une juste prise en compte des charges.

Si le budget 2022 n'est pas vraiment satisfaisant, il est malgré tout porteur d'espoir en cela qu'il n'est pas le reflet de renoncements, mais comporte les germes de ce que bien cultivé donnera La Chaux-de-Fonds de demain. C'est dans cet esprit que le groupe socialiste acceptera le budget 2022.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR ont pris connaissance du budget 2022 avec inquiétude, tant la situation financière de la commune reste extrêmement difficile. Malgré les efforts consentis par toute l'administration, le déficit avoisine encore les 15 millions de francs. Si nous consentons au problème évident de recettes, nous ne restons néanmoins pas insensibles aux charges qui ne cessent d'augmenter. Avec le plus grand optimisme, mais également une pointe de réalisme, nous n'imaginons pas, dans la situation

actuelle, une ville avec 45'000 habitants dans 8 ans, ni à de nouvelles subventions cantonales à hauteur du déficit actuel. Il s'agira donc de faire des choix.

L'un d'entre eux est d'investir dans notre commune afin de donner une dynamique positive à notre région, favorisant l'implantation de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. Nous adhérons à ce projet et recommandons donc l'acceptation des investissements proposés, impliquant une dérogation au frein à l'endettement.

Le budget global 2022 ne fait néanmoins pas l'unanimité et les commissaires PLR encouragent l'acceptation de l'amendement PLR à l'arrêté 4, préalablement déposé en commission financière, afin de limiter les EPT dans l'administration. Ils demandent également, de façon formelle, de geler les subventions à la libre appréciation de l'autorité communale afin d'éviter toute augmentation tant que la situation financière ne tende pas à s'améliorer.

Préavis du groupe POP

Les commissaires populistes ont pris connaissance du Budget 2022 et l'accepteront sans amendements. Une fois de plus, nous pouvons constater que notre commune souffre d'un déficit structurel de recettes et non pas de charges. Les commissaires populistes observent également que les années d'austérité ont laissé des traces inquiétantes sur le fonctionnement de notre ville et sur le personnel communal. Des services peinent à réaliser leurs missions et le nombre de départs augmentent de manière croissante. Les commissaires populistes saluent la reprise des échelons des employé·e·s communaux mais constatent des écarts importants avec les autres collectivités, écarts qu'il s'agira d'analyser et de combler ces prochaines années.

Les commissaires populistes voient d'un bon œil la légère augmentation de certaines subventions, augmentation toutefois insuffisante pour répondre aux besoins du monde culturel et aux ambitions affichées de devenir la première capitale culturelle.

La question de la géo-topographie est toujours pendante alors que les revendications des communes d'altitude correspondent à la situation de nécessité des collectivités durement frappées par les reports de charge et autres réformes fiscales cantonales. Il est urgent d'agir. En effet, comme on a eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises, une résolution des difficultés que traversent la Ville passe par une meilleure répartition des

richesses dans ce canton et par la fin de l'austérité et non pas par de nouvelles coupes.

Préavis du groupe UDC

Le groupe UDC a étudié le budget 2022 qui est très largement déficitaire. Malheureusement, les années se suivent et se ressemblent malgré les efforts fournis tant par le Conseil communal que par les services, que nous souhaitons par ailleurs remercier ici. Cette situation qui devient pérenne nous préoccupe au plus haut point. Alors, oui l'UDC a voté le programme de législature mais elle n'approuve pas un budget déficitaire de 14,3 millions !

Et si de potentielles nouvelles économies semblent difficiles à trouver, il faut absolument trouver des solutions pour résoudre ce défaut de recettes qui induit un déficit structurel que nous aimerions réduire en redynamisant la ville afin d'attirer de nouveaux contribuables. Les investissements prévus au budget 2022 sont importants mais également un signe de nouvel élan. Ils devront être maîtrisés mais, si nous souhaitons retrouver une attractivité et une démographie en hausse, il s'agira d'être innovant pour y arriver. Par exemple grâce à des partenariats public-privé. L'Etat devra aussi nous aider notamment par le biais des compensations pour les surcharges liées à la géo topographie. Si nous sommes convaincus d'être sur la bonne voie, le chemin est encore long avant de retrouver une stabilité financière et il va sans dire que le groupe UDC ne peut se satisfaire d'un résultat budgétaire tel que présenté mais, afin de ne pas ralentir la dynamique positive qui est en place, nous accepterons ce budget 2022 du bout des lèvres.

Préavis du groupe Les Vert·e·s

C'est sans grande surprise que les commissaires VertEs ont pris acte du budget 2022 et du déficit de 14.3 millions. Un déficit de recettes et non pas structurel !

Les réformes fiscales successives ainsi que par exemple la non-reconnaissance des charges géo-topographiques par le canton plombent les finances de La Chaux-de-Fonds année après année.

Nous saluons la volonté du conseil communal de mettre fin aux années d'austérité qui n'ont apporté aucun bénéfice à la ville, bien au contraire. Les investissements proposés sont indispensables afin de relancer l'attractivité de la ville, il faut savoir investir pour mieux répartir.

Notre groupe est décidé à soutenir le Conseil Communal dans tous ses efforts visant à rendre notre ville attractive, conviviale, agréable à vivre en proposant notamment un large panel d'activités culturelles et sportives.

Nous adressons nos sincères remerciements pour leur engagement à toute l'administration qui malgré les difficultés n'a de cesse de fournir des prestations de qualité à la population.

Parce que ce n'est qu'avec de l'ambition, de l'audace, et ne nous le cachons pas le soutien du canton que nous pourrions sortir de ce tourbillon négatif, les représentants des VertEs de la commission financière soutiendront le budget 2022.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du budget 2022

Le budget 2022 tel que présenté par le Conseil communal est approuvé par 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

Remerciements

La commission financière tient à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et collaborateurs de la ville de La Chaux-de-Fonds, qui ont accueilli les sous-commissaires, pour leur travail.

La commission financière remercie les membres du Conseil communal ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, pour leur participation et la qualité de leurs réponses.

La commission financière remercie également Mme Vanessa Ciocchetti pour la qualité de ses procès-verbaux et aussi de l'organisation des casse-croûtes qui ont été très appréciés.

Pour la Commission financière
Alain Vaucher
Rapporteur